



## Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2019

### CAISSE DES ECOLES DE BEUVRAGES

---

#### Sommaire

- ▶ 1 Le cadre général du budget 2019
  - ▶ 2 La section de fonctionnement, unique section du budget
  - ▶ 3 Les données synthétiques du Budget 2019
  - ▶ 4 Conclusion
- 

#### 1 - Le cadre général du budget 2019

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Caisse des écoles de Beuvrages ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

##### 1-1 Le principe :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il doit respecter les principes budgétaires à savoir ; annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, Madame la Présidente de la Caisse des écoles est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile, 2019 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, la mission principale de la Caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux des enfants de la commune par le biais d'activités périscolaires et extrascolaires.

De même, la Caisse des écoles n'est pas impactée par des questions d'endettement, celle-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

### 1-2 Le budget primitif 2019 de la Caisse des écoles de Beuvrages :

Le budget primitif 2019 a été voté le 26 mars 2019 par le comité de la Caisse des écoles. Il a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire acté par la délibération 2019 03 01 du 08 mars 2019. Il reprend les résultats de l'année 2018 par suite de l'adoption du compte administratif 2018 et de l'affectation de son résultat de fonctionnement 2018 en date du 26 mars 2019 (délibérations 2019 03 04 et 2019 03 04 bis). Il respecte les grands principes budgétaires et la réglementation en vigueur.

Il est consultable sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté de ;

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux bénéficiaires de la Caisse des écoles. Des économies ont été recherchées chaque fois que cela était possible, en réduisant éventuellement le champ d'intervention, en s'appuyant sur les acquisitions des années précédentes, en mutualisant de façon optimale les dépenses et/ou en mettant en concurrence afin de garantir des coûts aussi maîtrisés que possible,
- d'atténuer l'impact des hausses en charges de personnel, hausses toutefois contenues.

Globalement, le budget primitif 2019 de la Caisse des écoles est équilibré à hauteur de 937 676 € ; il est en hausse de 3,27% par rapport à celui de 2018.

Le budget de la Caisse des écoles n'est composé que d'une seule section de fonctionnement comprenant des dépenses et des recettes. Il ne possède pas de section d'investissement. De fait, aucun engagement pluriannuel n'est opéré.

De même, la Caisse des écoles n'est pas impactée par des questions d'endettement, celle-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

## **2 - La section de fonctionnement, unique section du budget**

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des activités de la Caisse des écoles.

### 2-1 Les recettes de fonctionnement :

Outre le résultat reporté 2018 qui s'élève à 81 175,19 € (soit 9% des recettes), elles peuvent être regroupées en 2 grandes catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

► **De la tarification des prestations** fournies aux bénéficiaires de la Caisse des Ecoles (chapitre 70), ALSH et pause méridienne principalement, pour 13% des recettes,

Dans un souci de recherche de recettes, mais aussi dans une volonté de répercuter auprès des familles une hausse des coûts (de personnel et de denrées) de la restauration scolaire, le service de la pause méridienne a vu une augmentation de son tarif en 2016 puis annuellement depuis. Les recettes supplémentaires dégagées restent modestes au regard du budget global de la Caisse des écoles mais une nouvelle hausse des tarifs qui suivrait l'augmentation de l'inflation pourrait être étudiée en 2019.

De même, les tarifs de l'ALSH ont également été augmentés en 2017 et 2018 selon les mêmes modalités, à savoir l'indexation INSEE sur les prix à la consommation (avec une légère majoration pour les extérieurs à Beuvrages) et là aussi, les recettes supplémentaires sont modestes et un nouvel examen pourrait également être envisagé comme piste d'optimisation courant 2019.

► **Des diverses dotations et subventions reçues** pour 78% des recettes (chapitre 74),

Les dotations ou subventions reçues proviennent de 2 financeurs exclusivement ;

- La Caisse d'Allocations Familiales qui participe ainsi au financement de différentes actions de la Caisse des écoles au titre de la Prestation de service ordinaire, du dispositif Loisirs Equitables et Accessibles, du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité, mais également au titre du Contrat Enfance Jeunesse (renouvelé pour la période 2017-2020),
- La Ville de Beuvrages par la subvention dite d'équilibre annuelle qui est évaluée pour 2019 à 600 000 € et qui représente 64 % des recettes totales.

La CAF reste le seul financeur (hors Ville) sur les actions de la Caisse des écoles : les aides du Dispositif de Réussite Educative, de France Agrimer et de l'Etat (réforme des rythmes scolaires) ayant été progressivement supprimées.

2-2 Les dépenses de fonctionnement :

► **Des charges à caractère général** pour 41 % des dépenses ; les achats de matériel et de fournitures, les prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Des charges relatives au fonctionnement spécifique et quotidien des écoles maternelles et élémentaires de la commune (fournitures scolaires, petit matériel, pharmacie) accompagnées de dépenses à caractère volontariste (piscine, déplacements en bus, spectacles),
- Des charges relatives à la reconduction d'actions volontaristes récurrentes permettant de proposer aux enfants de la commune des activités péri et extrascolaires,
  - Accueil de Loisirs Sans Hébergement réduit le mercredi (demi-journée)
  - Pause méridienne
  - Accueil périscolaire réservé aux maternels en fin de journée
  - Accueil extrascolaire
  - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (temps légèrement réduit)
  - Classes découvertes
  - Programme Vivons en Forme

► **Des charges de personnel et frais assimilés** pour 59 % des dépenses, représentant les dépenses liées au personnel de la Caisse des écoles (chapitre 012).

Les charges de personnel (personnel d'animation) ont été calculées au plus juste pour les différentes actions. Cependant, elles restent essentiellement liées à un taux d'encadrement réglementaire qui ne peut pas être abaissé sous un certain seuil (lié à la fréquentation des actions).

Par ailleurs, Le changement de mode de recrutement des animateurs péri et extrascolaires qui est intervenu en septembre 2018 a un impact majeur en termes budgétaires et le budget 2019 prend en compte un recrutement des animateurs en Contrat à Durée Déterminée qui présente un coût légèrement supérieur au mode de recrutement précédent.

Enfin, le BP 2019 prévoit également des dépenses d'importance moindre, moins de 1 % chacune ;

► **Les autres charges de gestion courante** (D65), en prévision d'éventuelles admissions en non-valeur (créances devenues irrécouvrables),

► **Les charges exceptionnelles** (D67), en prévision d'annulations de titres.

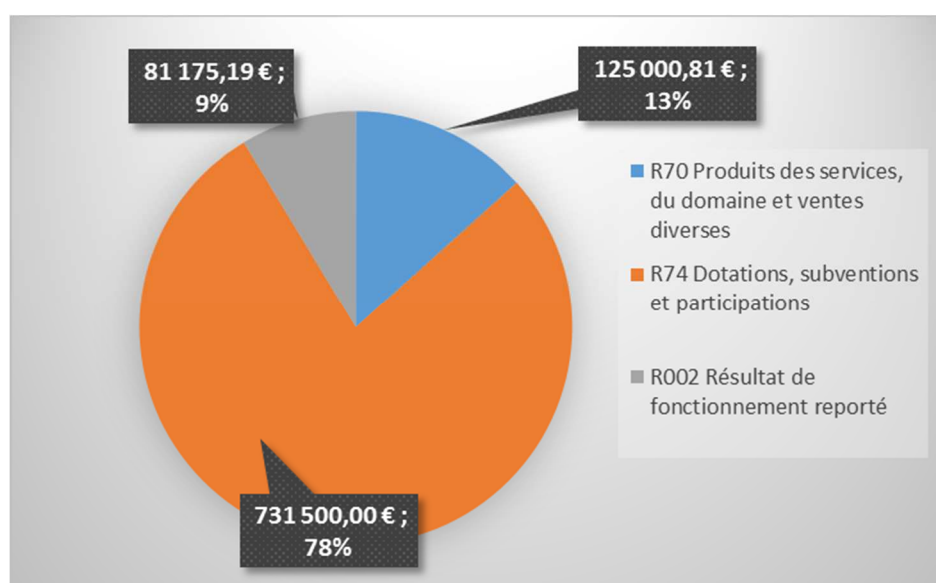
### 3 - Les données synthétiques du Budget 2019

#### Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2019

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2018	Pour information CA 2018	BP 2019
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	123 000,00 €	130 731,69 €	125 000,81 €
R74	Dotations, subventions et participations	722 187,50 €	677 853,62 €	731 500,00 €
R75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
R77	Produits exceptionnels	- €	931,43 €	- €
		<b>845 187,50 €</b>	<b>809 516,74 €</b>	<b>856 500,81 €</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté	62 812,50 €	62 812,50 €	81 175,19 €
		<b>Σ 908 000,00 €</b>	<b>872 329,24 €</b>	<b>937 676,00 €</b>

Evolution des recettes de fonctionnement de budget à budget hors résultat reporté / + 1,34 %

#### Répartition par chapitres des recettes de fonctionnement 2019

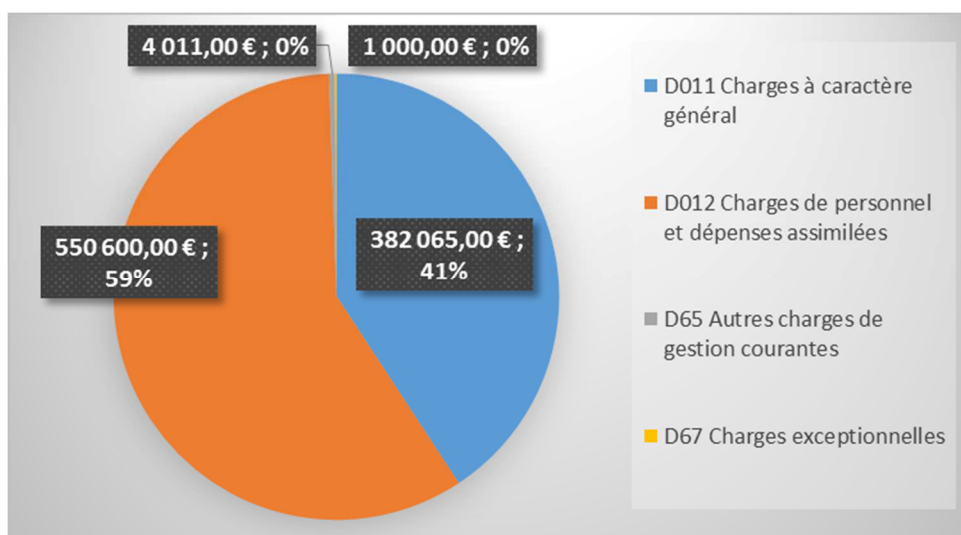


## Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2019

Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2018	Pour information CA 2018	BP 2019
D011	Charges à caractère général	356 000,00 €	320 015,79 €	382 065,00 €
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	532 000,00 €	471 138,26 €	550 600,00 €
D65	Autres charges de gestion courantes	10 000,00 €	- €	4 011,00 €
D67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	- €	1 000,00 €
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	- €
<b>Σ</b>		<b>908 000,00 €</b>	<b>791 154,05 €</b>	<b>937 676,00 €</b>

Evolution des dépenses de fonctionnement de budget à budget / + 3,27 %

## Répartition par chapitres des dépenses de fonctionnement 2019



## 4 - Conclusion

- ▶ Un budget sans section d'investissement, sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué d'une seule section de fonctionnement,
- ▶ Un budget équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à **937 676 €**,
- ▶ Une subvention d'équilibre en provenance de la Commune de Beuvrages à hauteur de **600 000 €**, représentant 64% des recettes de fonctionnement 2019.